



Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa, (Ontario)
K1A 0K2

National Defence

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

20 JUIN 2019

L'honorable Kevin Sorenson
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, je suis heureux de vous présenter la réponse officielle du gouvernement au rapport du Comité permanent des comptes publics, intitulé : *Rapport 5 – Les comportements sexuels inappropriés – Forces armées canadiennes, des rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada*, qui a été déposé devant la Chambre des communes le 22 mars 2019.

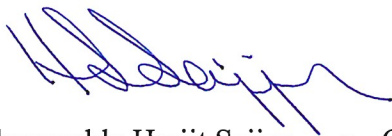
Le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes (MDN/FAC) demeurent résolus à s'assurer que chaque membre des FAC est traité avec dignité et respect et qu'il faut leur témoigner notre confiance. Dans le cadre de l'opération HONOUR, le MDN et les FAC travaillent en vue d'éliminer l'inconduite sexuelle dans les forces armées.

Bien que nous ayons pris des mesures concrètes pour traiter le problème de l'inconduite sexuelle dans les FAC, nous reconnaissons également qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Nous accueillons favorablement les recommandations du Comité et du vérificateur général, et nous travaillons activement pour y donner suite. Par exemple, nous faisons du soutien aux victimes une priorité absolue en élargissant le mandat du Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle et en augmentant les ressources qui lui sont confiées. De plus, nous élargissons la formation et l'instruction en vue de favoriser un changement permanent dans les attitudes et les comportements des gens. Finalement, nous travaillons sur le cadre de mesure du rendement pour nous assurer que l'opération HONOUR élimine l'inconduite sexuelle dans les FAC. Vous trouverez ci-joint la réponse détaillée du gouvernement.

Canada 

J'aimerais vous remercier, les autres membres du Comité et vous, de ce rapport et de votre engagement et service continus envers les Canadiens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Harjit Sajjan', with a stylized flourish at the end.

L'honorable Harjit Sajjan, c. p., O.M.M., C.D., député

c. c. :

Angela Crandall

Greffière du Comité permanent des comptes publics

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 61^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS, INTITULÉ : *RAPPORT 5, LES COMPORTEMENTS SEXUELS INAPPROPRIÉS – FORCES ARMÉES CANADIENNES, DES RAPPORTS DE L'AUTOMNE 2018 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA*

Introduction

Le gouvernement du Canada a examiné le rapport du Comité permanent des comptes publics (PACP), intitulé : *Rapport 5, Les comportements sexuels inappropriés – Forces armées canadiennes, des rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada*. Le gouvernement aimerait remercier les membres du Comité de leur étude et de leurs recommandations.

Le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes (MDN/FAC) sont toujours déterminés à éliminer l'inconduite sexuelle dans les FAC. Au cours des quatre dernières années, dans le cadre de l'opération HONOUR, le MDN et les FAC ont pris des mesures importantes pour traiter le problème de l'inconduite sexuelle. Toutefois, le Ministère reconnaît qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire et est reconnaissant des recommandations formulées par le Comité permanent des comptes publics et le vérificateur général. Des représentants du MDN et des FAC travaillent avec diligence pour régler ces problèmes en vue d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous les membres des FAC. Cela comprend faire du soutien aux victimes une priorité absolue, notamment en élargissant le mandat du Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle (CIIS). Les FAC élargissent aussi la formation et l'instruction pour favoriser un changement permanent dans les attitudes et les comportements des gens en vue d'instaurer un climat et une culture de respect qui s'harmonisent avec les principes et les valeurs éthiques des FAC. De plus, les FAC élaborent une campagne exhaustive dans le cadre de l'opération HONOUR qui établira un cadre de mesure du rendement élargi pour évaluer les efforts que nous déployons en vue d'éradiquer l'inconduite sexuelle. Finalement, le MDN et les FAC font preuve d'ouverture en ce qui a trait à un examen d'organismes externes, comme le Bureau du vérificateur général, et chercheront activement une expertise en la matière, tant à l'interne qu'à l'extérieur des FAC.

En avril 2019, les FAC ont publié une mise à jour de la politique pour clarifier la définition d'inconduite sexuelle et les mesures administratives appropriées. Cette modification offre une définition explicite de ce que constitue une inconduite sexuelle. Par conséquent, le terme « inconduite sexuelle » (par opposition à « comportement sexuel inapproprié » qui est le terme utilisé dans les rapports du vérificateur général et du Comité permanent des comptes publics) est utilisé dans cette réponse, car c'est la terminologie qui a été clairement définie dans les politiques et les ordres du Ministère.

D'autres détails sur les efforts particuliers déployés pour éliminer l'inconduite sexuelle dans les FAC sont présentés dans cette réponse du gouvernement.

Recommandation 1 – Au sujet des rôles et responsabilités des organisations participant à l’Opération HONOUR

Que, d’ici le 30 juin 2019, les Forces armées canadiennes présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant A) la mise en œuvre des nouveaux rôles et nouvelles responsabilités de l’Équipe d’intervention stratégique sur l’inconduite sexuelle et du Centre d’intervention sur l’inconduite sexuelle; B) la manière dont ces rôles et responsabilités sont communiqués à l’échelle des Forces pour assurer qu’ils soient bien compris de tous les militaires.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Cette réponse représente la mise à jour demandée.

Dans le rapport publié à l’automne 2018, le vérificateur général a critiqué l’accessibilité aux services par les militaires victimes de comportements sexuels inappropriés. Les FAC offraient divers services de soutien et de soins aux militaires victimes de comportements sexuels inappropriés ou les avaient aiguillés vers ces services, mais il y avait des lacunes dans ces services et les services étaient mal coordonnés. Par conséquent, les victimes n’avaient pas toujours accès à des services appropriés au bon moment. Le rapport a aussi indiqué que bien que le MDN ait créé une charte pour remplacer le mandat provisoire du CIIS à l’automne 2017, cela n’a pas permis de dissiper la confusion pour les militaires.

Pour donner suite à cette constatation, le vérificateur général a recommandé que le MDN et les FAC définissent clairement les rôles et les responsabilités de l’Équipe d’intervention stratégique des FAC sur l’inconduite sexuelle (EISF-IS) et le CIIS pour améliorer l’efficacité et éviter le chevauchement des efforts. De plus, le vérificateur général a noté que les FAC devraient communiquer ces rôles et responsabilités dans l’ensemble des FAC pour qu’ils soient mieux compris de tous les militaires.

Le MDN et les FAC ont accepté cette recommandation et se sont engagés dans leur plan d’action à mieux différencier les rôles de l’EISF-IS et du CIIS dans le but premier d’assurer une meilleure coordination des services de soutien aux victimes. Le MDN et les FAC se sont engagés à ce que le CIIS devienne la voix officielle en ce qui concerne tous les aspects liés au soutien des victimes et à la défense de leurs droits, à partir du moment où l’incident se produit jusqu’au moment où les besoins de la victime sont entièrement comblés. Cela permettrait une efficacité accrue et une réduction du chevauchement des efforts. Ces changements seraient aussi communiqués dans l’ensemble des FAC de différentes façons. La date d’achèvement prévue de ces engagements est le 31 mars 2019.

Le MDN et les FAC ont réalisé des progrès dans les domaines suivants :

Nouveaux rôles et responsabilités

Le CIIS a élaboré une charte provisoire, en consultation avec des intervenants importants du MDN et des FAC et le Conseil consultatif externe. Ces consultations ont fait ressortir la nécessité de clarifier les répercussions sur les politiques et les pouvoirs pour accorder au CIIS des responsabilités qui sont actuellement dévolues aux FAC. Les mandats du CIIS et de l’EISF-IS

doivent donc être développés davantage. Cette mesure devrait être terminée plus tard ce printemps.

Les nouveaux mandats du CIIS et de l'EISF-IS, et l'accord de mise en œuvre entre ces deux organisations, représentent une approche collaborative et synchronisée des efforts organisationnels déployés à l'appui de l'opération HONOUR. Les nouveaux mandats et l'accord de mise en œuvre permettent au CIIS d'assumer un plus grand rôle dans le cadre de l'opération HONOUR en élargissant certaines responsabilités, en renforçant d'autres pouvoirs et responsabilités, en clarifiant au besoin et en présentant un mandat complémentaire de l'EISF-IS.

Des clarifications ont été apportées dans les domaines tels que les responsabilités, l'organisation et la gestion, l'échange de renseignement et communication (c.-à-d. le processus officiel de prestation de conseils d'expert à l'EISF-IS), les dispositions financières et contractuelles, le personnel et la résolution de conflits. Le fait d'avoir une compréhension commune de ces domaines permet d'accroître la collaboration et l'efficacité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du MDN et des FAC.

Les services de soutien aux victimes ont été entièrement transférés de l'EISF-IS au CIIS selon l'échéance prévue dans le plan d'action (décembre 2018).

Amélioration de la communication

Le Ministère a envoyé des messages initiaux sur le rôle élargi du CIIS au moyen de communications internes et externes. Le Ministère élaborera et mettra en œuvre une approche de communication pour faire connaître les mandats du CIIS et de l'EISF-IS lorsque ces derniers seront prêts. Le MDN et les FAC doivent au moins mettre à jour le contenu Web de l'opération HONOUR et du CIIS pour s'assurer que les rôles du CIIS et de l'EISF-IS sont bien expliqués. Le MDN et les FAC informeront aussi la haute direction des FAC et les principaux intervenants des changements qui ont été apportés.

Recommandation 2 – Au sujet de l'uniformité des services de soutien aux victimes

Que, d'ici le 30 avril 2020, les Forces armées canadiennes présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant A) la mise en œuvre de la nouvelle approche nationale en matière de soutien aux victimes afin de s'assurer que cette approche répond pleinement aux besoins des militaires touchés par des comportements sexuels inappropriés; B) les mesures prises pour s'assurer que les militaires ont accès à un même niveau de services et soutien spécialisés peu importe où ils sont déployés.

Le gouvernement accepte cette recommandation.

Dans le rapport publié à l'automne 2018, le vérificateur général a reproché au Ministère de ne pas avoir corrigé plusieurs lacunes dans les services de soutien aux victimes qui avaient déjà été cernées lors de l'examen externe de 2015 et d'une analyse des besoins des services de soutien aux victimes à l'automne 2016. Ces lacunes étaient les suivantes : méconnaissance des services

offerts, manque de disponibilité des services de soutien, manque d'expertise en la matière et manque de coordination.

Pour combler ces lacunes, le vérificateur général a recommandé aux FAC d'établir une approche nationale intégrée de soutien aux victimes pour veiller à répondre entièrement aux besoins de tout militaire qui est victime de comportements sexuels inappropriés. Le rapport a également suggéré que l'approche devrait garantir à tous les militaires un accès à un même niveau de services et un soutien spécialisés, peu importe l'endroit où ils sont déployés.

Le MDN et les FAC ont accepté cette recommandation et se sont engagés à mettre entièrement en œuvre un plan national de soutien aux victimes pour garantir à tous les membres des FAC l'accès à un minimum de services de soutien, peu importe son lieu d'affectation, dans le cadre de leur plan d'action. Le Ministère a aussi accepté de mettre en œuvre des services exhaustifs liés à la gestion de cas d'ici le 1^{er} avril 2020.

Plan national de soutien aux victimes

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national intégré pour appuyer les victimes d'inconduite sexuelle est en cours et en voie de respecter l'échéance fixée dans le plan d'action (octobre 2019). Le Vice-Chef d'état-major de la défense et le CIIS dirigent conjointement cette initiative. Le CIIS s'assurera que le plan du MDN et des FAC porte sur le soutien aux victimes et se fonde sur la recherche et les pratiques exemplaires. Le plan indiquera le niveau minimum de service qui doit être fourni, et par qui, que ce soit par le biais de fournisseurs de services internes ou externes. Il précisera les exigences en matière de compétences et de formation de tous les fournisseurs de services aux victimes, ainsi que les mécanismes d'assurance de la qualité, d'évaluation et de traitement des plaintes. Le plan sera aussi adapté aux besoins particuliers des militaires en déploiement et des groupes de victimes spécialisés (c'est-à-dire, les femmes, les membres de la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, allosexuelle et bispirituelle; les minorités visibles et les Autochtones).

Services exhaustifs liés à la gestion de cas

Le CIIS dirige de façon prioritaire l'élaboration et la mise en œuvre de services exhaustifs et intégrés liés à la gestion de cas de victimes. L'EISF-IS a récemment transféré la responsabilité de cette initiative au CIIS pour s'assurer que le plan soit fondé sur l'expérience de la gestion de cas et de l'analyse des besoins des victimes du CIIS. En octobre 2018, le CIIS a commencé à améliorer ses services, notamment la gestion de cas, la défense des droits, le soutien en personne, l'aide en vue d'obtenir des mesures d'adaptation en milieu de travail, l'accompagnement et d'autres formes de moyens pratiques pour ajouter aux services déjà offerts par le CIIS. Ce nouveau programme, appelé Coordination de l'intervention et du soutien, complétera les services déjà offerts par le CIIS et les FAC aux membres des FAC qui ont été victimes d'inconduite sexuelle et comblera les principales lacunes du système. Un exercice initial d'établissement de la portée des services a commencé en janvier 2018 en vue d'offrir un point de contact unique, du soutien de suivi et de l'accompagnement ainsi que de défendre les droits des membres des FAC qui communiquent avec le CIIS. Cet exercice a fourni au CIIS des renseignements importants concernant les besoins des membres des FAC qui font appel à ce type de service. À la suite de

cet exercice d'établissement de la portée des services, une mise en œuvre par étapes de ce nouveau programme est prévue pendant les années 2019 et 2020. Les services de la Coordination de l'intervention et du soutien seront offerts aux militaires actifs, notamment les membres de la Force régulière, de la Première réserve, de la Réserve supplémentaire et du Service d'administration et d'instruction des organisations de cadets ou les Rangers canadiens.

Le MDN et les FAC fourniront d'autres renseignements sur ces initiatives lors d'une mise à jour au Comité d'ici l'échéance demandée (le 30 avril 2020).

Recommandation 3 – Au sujet du soutien aux victimes

Que, d'ici le 31 juillet 2019, les Forces armées canadiennes présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant A) la mise en œuvre des services intégrés, nouveaux et exhaustifs de gestion des cas à l'intention des victimes (depuis le signalement de l'incident jusqu'à la clôture du dossier); B) les mesures prises pour s'assurer que les militaires, les fournisseurs de services et les responsables comprennent bien les processus de règlement des plaintes et les conséquences possibles, tant pour la victime que pour l'auteur présumé.

Le gouvernement accepte cette recommandation. Cette réponse représente la mise à jour demandée.

Dans le rapport publié à l'automne 2018, le vérificateur a conclu que les FAC n'ont pas toujours réglé les signalements de comportement sexuel inapproprié en temps opportun et de manière uniforme et respectueuse. Par conséquent, certaines victimes ont choisi de ne pas signaler un incident ou de retirer leur plainte. Elles étaient aussi peu convaincues que les enquêtes aboutiraient à des résultats concrets.

Pour donner suite à cette constatation, le vérificateur général a recommandé aux FAC de donner la priorité à l'aide aux victimes. Premièrement, les FAC devraient offrir des services complets et intégrés de gestion de dossiers, dès le moment où la victime signale un incident jusqu'à la fermeture du dossier. Deuxièmement, les FAC devraient s'assurer que les militaires, les fournisseurs de services et les responsables comprennent bien le processus de traitement d'une plainte, son déroulement et les dénouements possibles tant pour la victime que pour l'auteur présumé d'un incident.

Le MDN et les FAC ont accepté cette recommandation et se sont engagés dans le plan d'action d'élaborer de façon prioritaire un plan de campagne exhaustif des FAC, en collaboration avec le CIIS, qui désignera le soutien aux victimes et la mise en œuvre d'un système de gestion de cas national intégré. De plus, le MDN et les FAC se sont engagés à modifier la charte du CIIS afin de permettre une plus grande collaboration avec de hauts dirigeants du MDN et des FAC. Pour s'assurer que les militaires, les fournisseurs de services et les responsables comprennent bien les processus de règlement des plaintes, le MDN et les FAC se sont engagés à ce que les ressources et les politiques liées à l'opération HONOUR présentent des directives et des renseignements clairs et exhaustifs sur l'inconduite sexuelle et que leur contenu soit passé en revue régulièrement afin d'en assurer l'exactitude.

Mise en œuvre de nouveaux services liés à la gestion de cas de victimes

Le plan de campagne des FAC est en cours d'élaboration et devrait être terminé d'ici l'échéance d'octobre 2019, à laquelle se sont engagées les FAC dans leur plan d'action. Le CIIS dirige de façon prioritaire l'élaboration et la mise en œuvre des services complets et intégrés de gestion de dossiers de victimes. Les services complets de gestion des dossiers permettront aux victimes d'avoir un point de contact unique et du soutien de suivi, et d'obtenir la défense de leurs droits, au besoin, dès le premier contact avec le CIIS, jusqu'à ce qu'elles ne souhaitent plus recevoir de services. Le nouveau programme, appelé Coordination de l'intervention et du soutien, complétera les services déjà offerts par le CIIS et les FAC et comblera les principales lacunes du système. Le Ministère offrira d'autres renseignements sur cette initiative dans une mise à jour présentée au Comité d'ici l'échéance demandée à la recommandation 2 (le 30 avril 2020).

La charte du CIIS est en cours d'examen et sera mise à jour pour permettre une plus grande collaboration avec de hauts dirigeants du MDN et des FAC. Elle devrait être achevée au printemps 2019.

Compréhension des processus de règlement des plaintes

Un certain nombre des ressources et des politiques liées à l'opération HONOUR ont été mises à jour pour fournir des renseignements clairs et exhaustifs liés à l'inconduite sexuelle.

Le 11 avril 2019, la Défense nationale a publié une modification provisoire à la politique qui donne des précisions sur la définition d'inconduite sexuelle (CANFORGEN 049/19 CLARIFICATION DE LA DÉFINITION DE L'INCONDUITE SEXUELLE ET MESURES ADMINISTRATIVES APPROPRIÉES). La directive vise à assurer une uniformité de l'approche et de l'équité procédurale dans l'application des mesures administratives. Elle modifie et remplace les autres politiques connexes des FAC qui traitent de l'inconduite sexuelle.

En plus de clarifier la définition de l'inconduite sexuelle, cette politique présente l'arbre de décision pour la gestion d'incident lié à une inconduite sexuelle, lequel illustre le processus d'action pour la chaîne de commandement, y compris des conseils en ce qui a trait aux victimes.

Les renseignements contenus dans l'arbre de décision sont détaillés dans le manuel de l'opération HONOUR, un guide complet d'information et de ressources sur l'inconduite sexuelle. Le présent manuel, publié en avril 2019, fournit aux membres des FAC des conseils, des outils et des ressources pour faire la promotion d'une compréhension commune de l'intervention, de la prévention et du soutien en matière d'inconduite sexuelle.

Recommandation 4 – Règles portant sur le signalement des comportements sexuels inappropriés

Que, d'ici le 31 octobre 2019, les Forces armées canadiennes présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant la nouvelle approche en ce qui concerne l'obligation des membres de signaler les comportements sexuels inappropriés aux bonnes instances, et expliquant comment cette approche assure un équilibre entre la sécurité de l'organisation et la nécessité d'appuyer

les victimes en leur permettant de signaler les incidents et d'obtenir du soutien sans que cela mène à la présentation d'un rapport officiel.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Cette réponse représente la mise à jour demandée.

Dans le rapport publié à l'automne 2018, le vérificateur général a conclu que l'exigence législative obligeant aux membres de signaler tout incident lié à une inconduite sexuelle, notamment les comportements sexuels inappropriés, a été renforcée par l'ordre d'opération HONOUR. Connue sous le nom d'« obligation de signaler », cette exigence signifiait que les commandants et les membres qui étaient témoins ou victimes d'un incident devaient le signaler. Les victimes étaient donc obligées de signaler un comportement sexuel inapproprié, peu importe qu'elles soient prêtes ou qu'elles le veuillent ou non. Cela a découragé certaines victimes, par crainte de devoir entamer un processus de plainte officiel, entraînant ainsi une sous-déclaration. Cette exigence représentait également un lourd fardeau administratif pour la chaîne de commandement et la police militaire, qui devaient gérer les plaintes.

Pour donner suite à cette constatation, le vérificateur général a recommandé l'établissement de lignes directrices claires à l'intention des membres sur le règlement imposant de « signaler aux autorités compétentes » tout incident lié à un comportement sexuel inapproprié. Aussi, le vérificateur général a recommandé que les lignes directrices précisent quelles sont les « autorités compétentes » pour chaque type d'incident, dans le but de concilier la nécessité de protéger la sécurité de l'organisation et la nécessité d'appuyer les victimes en leur permettant de divulguer un incident et de demander de l'aide sans qu'elles soient obligées de déclencher un processus officiel de signalement.

Le MDN et les FAC ont appuyé cette recommandation et, dans le cadre du plan d'action, se sont engagés à examiner les règlements pertinents et à élaborer une approche appropriée pour préciser les obligations des membres des FAC liées au signalement des incidents d'inconduite sexuelle. L'approche choisie fera en sorte que les points de vue des victimes concernant les mesures à prendre relatives aux incidents soient pris en compte et respectés, dans la mesure du possible.

Pour étudier la question, l'EISF-IS a mis sur pied un groupe de travail sur l'obligation de signaler en décembre 2018, afin de déterminer si ces recommandations peuvent être respectées dans les limites des Ordonnances et règlements royaux ou si des modifications devront être apportées aux Ordonnances et règlements royaux. Les recommandations de ce groupe de travail devraient être présentées en octobre 2019. Le MDN et les FAC travaillent également à la rédaction d'une politique interne à jour sur l'inconduite sexuelle, qui comprendra une approche révisée au sujet de l'obligation de signaler.

Recommandation 5 – Formation et sensibilisation en matière de comportements sexuels inappropriés

Que, d'ici le 30 juin 2019, les Forces armées canadiennes présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant les progrès réalisés afin d'offrir à tout le personnel, y compris à la chaîne de commandement, une

formation concernant les comportements sexuels inappropriés, dans le cadre de l'atelier « Le respect dans les Forces armées canadiennes ».

Le gouvernement appuie cette recommandation. Cette réponse représente la mise à jour demandée.

Dans le rapport publié à l'automne 2018, le vérificateur général a conclu que les politiques et les séances de sensibilisation et de formation sur les comportements sexuels inappropriés étaient inadéquates. Bien que les FAC aient réussi à sensibiliser davantage les membres à l'opération HONOUR, le vérificateur général a déterminé que la sensibilisation des membres ne signifie pas toujours qu'ils comprennent les causes profondes et les effets des comportements sexuels inappropriés, ni qu'ils savent comment intervenir et appuyer les victimes. De plus, il a constaté que les séances d'information et les formations données ont miné l'esprit de camaraderie et fait naître des sentiments de confusion, de frustration et de peur chez les militaires, au lieu d'accroître leur compréhension de la façon d'intervenir et d'appuyer les victimes.

Par conséquent, le vérificateur général a recommandé que les FAC se donnent comme priorité d'offrir l'atelier « Le respect dans les FAC » à tous les membres, et ce, dans les meilleurs délais. Le vérificateur général a aussi recommandé que les FAC examinent d'autres types de séances de sensibilisation et de formation axées sur l'aide aux victimes, afin d'avoir l'assurance que tous les membres suivent une formation appropriée qui appuie les objectifs de l'opération HONOUR.

Le MDN et les FAC ont appuyé cette recommandation et se sont engagés à offrir l'atelier « Le respect dans les FAC » à tous les membres des FAC, dans le cadre du plan d'action. De plus, les FAC se sont engagées à valider tous les programmes de formation et de sensibilisation en ce qui concerne les comportements sexuels inappropriés.

Jusqu'à maintenant, le Chef d'état-major de la défense a demandé que tous les cadres supérieurs incitent leurs chefs respectifs à devenir des champions de cette initiative et à encourager leur personnel à participer à l'atelier « Le respect dans les FAC ». Cela s'est traduit par une participation accrue. À l'heure actuelle, l'atelier « Le respect dans les FAC » est donné environ 70 fois par mois (10 mois par année) dans 26 emplacements. Pour ce qui est des emplacements où les listes d'attente sont longues pour assister à la formation, l'EISF-IS mène des processus d'embauche supplémentaire dans cinq emplacements pour augmenter la capacité. Le Ministère élabore également des mesures pour assurer l'uniformité des normes de prestation. En date de mars 2019, 6 067 personnes ont participé à l'atelier. L'atelier « Le respect dans les FAC » vise à promouvoir le respect dans les FAC grâce à la connaissance et à la compréhension de l'inconduite sexuelle, à habiliter les membres des FAC à prendre position contre l'inconduite sexuelle et à améliorer le soutien aux victimes d'inconduite sexuelle.

Comme mentionné précédemment, la charte du CIIS est en cours d'examen et sera modifiée pour y inclure le mandat explicite de surveiller les programmes de formation et de sensibilisation dans les FAC.

Recommandation 6 – Mandat du Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle

Que, d'ici le 30 juin 2019, les Forces armées canadiennes présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant le nouveau mandat du Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle, lequel mandat : A) reconnaît le Centre en tant qu'autorité pour ce qui est du contenu des formations; B) permet d'améliorer la surveillance et l'évaluation de la formation sur les comportements sexuels inappropriés offerte par les FAC.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Cette réponse représente la mise à jour demandée.

Dans le rapport publié à l'automne 2018, le vérificateur général a conclu que les politiques et les séances de sensibilisation et de formation sur les comportements sexuels inappropriés étaient inadéquates, et que les séances d'information et les formations données ont miné l'esprit de camaraderie et entraîné des sentiments de confusion, de frustration et de peur au sein des membres, au lieu d'accroître leur compréhension de la façon d'intervenir et d'appuyer les victimes.

Le vérificateur général a recommandé que les FAC examinent d'autres types de séances de sensibilisation et de formation axées sur l'aide aux victimes, afin d'avoir l'assurance que tous les membres suivent une formation appropriée qui appuie les objectifs de l'opération HONOUR. Comme suite à cette recommandation, le Comité permanent des comptes publics a demandé un rapport sur le nouveau mandat du CIIS qui reconnaît le CIIS en tant qu'autorité pour ce qui est du contenu des formations et qui permet d'améliorer la surveillance et l'évaluation de la formation sur les comportements sexuels inappropriés.

Le MDN et les FAC ont appuyé la recommandation du vérificateur général et prennent des mesures pour veiller à ce que le CIIS prenne part à l'élaboration du contenu des formations, afin qu'il soit approprié.

CIIS en tant qu'autorité pour ce qui est du contenu des formations

Le MDN et les FAC examinent et modifient le mandat du CIIS pour donner le rôle explicite à l'organisation de surveiller les séances de sensibilisation et de formation des FAC et d'agir à titre d'expert en la matière et de responsable du contenu des formations. Le nouveau mandat du CIIS accroît certaines responsabilités pour fournir des conseils et de l'orientation, ainsi que des capacités de surveillance, dans l'ensemble de l'opération HONOUR, notamment la surveillance des programmes, et reconnaît que le Centre offrira des conseils spécialisés sur toutes les questions relatives à l'inconduite sexuelle, y compris des formations. Comme mentionné dans le quatrième Rapport d'étape des Forces armées canadiennes sur la lutte contre les comportements sexuels inappropriés (daté du 26 février 2019), le CIIS a déjà influencé de manière active les nouveaux programmes et les nouvelles normes de formations liés à l'opération HONOUR, ainsi que les programmes et normes révisés, et fournissent des conseils à l'intention des responsables de la formation sur une base continue. À l'avenir, le CIIS jouera un rôle officiel en conseillant les FAC sur les séances de sensibilisation et de formation relatives à l'inconduite sexuelle, notamment l'élaboration et la prestation de formations, les cycles d'évaluation, ainsi que les

qualifications, les formations et la supervision des formateurs. Les mécanismes particuliers qui régissent cette relation sont en cours d'élaboration.

Le CIIS veillera à ce que son rôle en matière de formation soit appuyé par l'examen d'un tiers indépendant du conseil consultatif externe et fondé sur des pratiques exemplaires et des leçons retenues des partenaires nationaux et internationaux. Par exemple, le CIIS a organisé le premier Forum sur l'inconduite sexuelle avec le Groupe des cinq en décembre 2018, ce qui pourrait devenir une activité annuelle. Ce Forum a offert aux experts et aux leaders du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie et la Nouvelle-Zélande une occasion de discuter de la façon d'améliorer le soutien aux victimes d'inconduite sexuelle dans leurs forces armées respectives et d'enrichir les initiatives de prévention.

Surveillance et évaluation de la formation par les FAC

L'EISF-IS effectue des visites d'aide d'état-major régulières pour surveiller le respect des politiques, des directives et des instructions établies, tout en offrant du soutien et de la rétroaction aux facilitateurs, pendant qu'ils mettent en œuvre l'atelier « Le respect dans les FAC » à leur emplacement. Les visites d'aide d'état-major fournissent la surveillance nationale nécessaire pour s'assurer que le contenu et la prestation des ateliers soient uniformes dans l'ensemble des FAC. Une conférence annuelle a lieu une fois que les ateliers « Le respect dans les FAC » sont terminés pour la session. Le but de cette conférence est d'assurer la normalisation du contenu du cours et de mettre à jour le contenu du programme pour les prochaines sessions. LE CIIS participe pleinement aux visites d'aide d'état-major et aux conférences.

De plus, le MDN et les FAC ont mis sur pied un groupe de travail annuel distinct sur les séances de sensibilisation et de formation qui fournira de l'orientation aux autorités responsables, veillera à ce que l'EISF-IS et le CIIS assurent la surveillance stratégique de toutes les initiatives locales en matière de sensibilisation et de formation liées à l'opération HONOUR et s'assurera que les efforts et les ressources sont coordonnés pour maximiser l'efficacité et l'efficience.

Recommandation 7 – Cadre de gestion du changement

Que, d'ici le 30 juin 2019, les Forces armées canadiennes présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant le cadre de gestion du rendement qu'elles utilisent pour mesurer les réponses aux comportements sexuels inappropriés, notamment la manière dont les Forces recueillent et utilisent des données fiables dans le contexte de ce processus.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Cette réponse représente la mise à jour demandée.

Dans le rapport publié à l'automne 2018, le vérificateur général a constaté que les FAC n'ont pas surveillé l'efficacité de l'opération HONOUR de façon adéquate. De plus, le vérificateur général a déterminé que les renseignements recueillis par l'organisation sur les incidents de comportements sexuels inappropriés et sur les progrès réalisés dans le cadre de l'Opération étaient de piètre qualité. Par conséquent, la haute direction ne disposait pas des renseignements dont elle avait besoin pour savoir si les résultats prévus dans le cadre de l'Opération étaient atteints et comment continuer à les améliorer.

Dès lors, le vérificateur général a formulé les recommandations suivantes :

- Les FAC devraient élaborer un cadre de mesure du rendement pour mesurer et suivre les résultats de l'Opération HONOUR, et pour présenter des rapports à ce sujet. Les FAC devraient utiliser l'information recueillie pour améliorer continuellement les mesures prises à l'encontre des comportements sexuels inappropriés et s'employer à atteindre leur objectif, à savoir éliminer les comportements sexuels inappropriés dans l'ensemble de l'organisation.
- Les FAC devraient avoir davantage recours à des experts externes en la matière, en plus d'utiliser les sources d'information et éléments probants internes, afin de disposer d'une plus grande diversité d'information sur le rendement et d'avoir l'assurance de recevoir une évaluation objective des mesures prises pour mettre fin aux comportements sexuels inappropriés.

Le MDN et les FAC ont accepté ces recommandations et se sont engagés à mettre au point un nouveau cadre de mesure du rendement pour évaluer l'efficacité et les résultats de l'opération HONOUR. Le MDN a également accepté la recommandation portant sur le recours accru à des experts en la matière.

Élaboration du cadre de gestion du rendement

L'EISF-IS élabore le cadre de mesure du rendement pour l'opération HONOUR, lequel tiendra compte des analyses et des conseils de la part du CIIS. Le cadre sera harmonisé avec le plan de campagne de l'Op HONOUR. L'EISF-IS essaie de réaliser cet objectif avant la date d'échéance établie dans le plan d'action, soit octobre 2019.

Recours à des experts externes et collecte de données

Le directeur général du CIIS sera maintenant en mesure de demander activement l'avis indépendant de son conseil consultatif externe, afin d'appuyer l'évaluation continue de l'opération HONOUR. Cela sera indiqué dans le nouveau mandat du CIIS.

Une importante source d'information est le sondage de 2018 mené par Statistique Canada sur l'inconduite sexuelle dans les Forces armées canadiennes. Statistique Canada a terminé la collecte de données en novembre 2018, et les résultats devraient être publiés le 22 mai 2019. Comme dans le cadre des versions antérieures de ce sondage, ces renseignements seront pour le MDN et les FAC une source de données riche en vue de vérifier si l'opération HONOUR atteint ses objectifs.